

Dossier Familles recomposées

Une famille pas comme les autres ?

« Au collège, on m'a demandé la composition de ma famille pour un dossier sur la généalogie. J'ai fait mes petites recherches... Maman, depuis que papa et toi vous êtes séparés, on est passé d'une famille «traditionnelle» à une famille «monoparentale»... Maintenant que Pierre et ses enfants habitent avec nous et que Papa vit avec Yasmina, est-ce qu'on peut dire qu'après s'être «décomposée»... notre famille s'est recomposée ?».

La recomposition familiale, voilà une expression qui définit une structure de famille particulièrement élargie et probablement mouvementée quand les deux « tribus » se réunissent pour en former une plus grande. Quand on a traversé une séparation, qu'il a fallu accompagner nos enfants pour l'accepter et qu'on recrée un nid avec quelqu'un d'autre, dans cette situation, en tant que parent on se pose certainement un florilège de questions : *Comment nos enfants vont-ils l'appréhender ? Vont-ils accepter cette nouvelle personne dans leur vie ? Comment va-t-elle percevoir le quotidien avec mes enfants ? Et les siens vont-ils nous accepter mes enfants et moi ? Les rivalités fraternelles vont-elles s'amplifier quand nous partagerons tous le même quotidien ? ...*

Et si, finalement, tout se passait bien...

Ce numéro consacré aux « familles recomposées » nous plonge dans une page de vie particulière faite de doutes et de créativité pour que chacun - enfants, parents et beaux-parents - trouve sa place dans ce foyer qui ne parait pas ressembler aux autres.



Sommaire

Dossier Familles recomposées

Une famille pas comme les autres ? - p. 1

Des parents parlent aux parents

Témoignage - p. 2

L'avis d'un professionnel

« Beau-parent » : une place complexe dans une famille recomposée - p. 2

A votre service !

La médiation familiale, un espace pour retisser les fils du dialogue - p. 3

La rubrique *Famille* du site internet

Service-public.fr - p. 3

La vie du Réaap 66

Un grand événement sur la prévention des risques domestiques - p. 4

Quoi de neuf côté famille ?

Le livret des parents Saison 2 : « l'adolescence » - p. 4

Le guide pratique « Famille tout-écran » - p. 4

Des parents parlent aux parents

Témoignage recueilli par la coordonnatrice du Réaap66

“ Je suis ce qu'on appelle « une belle-mère ». Lorsque j'ai rencontré mon mari, il était déjà papa d'une jeune enfant, séparé très tôt après sa naissance. Sa fille, Pauline, a toujours connu ses parents dans cette situation et s'est adaptée assez vite à la vie de tous les jours avec sa maman et son beau-père, en Belgique, et les vacances avec son papa, en France. Dès le début nous avons eu, son ex-femme et moi, un bon contact. Leur séparation s'était déroulée sereinement et mon arrivée plus tardive dans la vie de Pauline a été plutôt bien accueillie. Pourtant, de mon côté, lors de notre premier été à trois, je me suis beaucoup interrogée sur le rôle éducatif que je devais ou pouvais remplir auprès d'elle, avais-je mon mot à dire ? Je craignais d'être perçue comme celle qui veut prendre la place de sa maman, de ne pas savoir comment ni quand poser des limites à un enfant qui n'était pas le mien mais dont je partageais une certaine responsabilité éducative... Et puis, elle ne voyait son papa que lors des congés scolaires, alors il me paraissait difficile d'établir une relation entre elle et moi, alors même qu'elle retissait des liens privilégiés avec son papa durant cette période.

Les premiers jours, elle a rencontré des troubles du sommeil, et ne s'autorisait aucun contact physique avec moi. Avec le recul je pense que c'était un besoin de se rapprocher de son père et pas une réaction contre moi. Je ne savais pas comment intervenir pour la rassurer, en complément de son papa, et de sa maman qui le faisait par téléphone... Ils m'ont tous les deux soutenue pour qu'à mon niveau je puisse me sentir libre d'interagir spontanément avec Pauline. J'ai donc opté pour établir des relations au travers d'activités qui nous rapprocheraient et que son père ne partageait pas, comme les jeux de société, les activités manuelles et artistiques. Aujourd'hui nous sommes très proches, je fais partie de son quotidien et elle a même adopté mes parents comme ses propres grands-parents !

Le modèle éducatif à mettre en place m'a aussi posé question. Je me disais « si un jour, j'ai un enfant, il serait logique que les règles éducatives que je transmettrai à l'un soient les mêmes pour l'autre ». Mais Pauline était élevée par sa mère, et par son père à distance selon un modèle qui leur correspondait, auquel je n'avais, auparavant pas été associée. Toutefois, après de longues années, nous avons eu à notre tour un enfant. Nous l'avons élevé comme nous le faisons avec Pauline, tout naturellement... Elle avait hâte de rencontrer sa petite soeur. Elles s'entendent très bien, l'écart d'âge et la distance géographique ont sans doute facilité leurs relations en minimisant les rivalités fraternelles habituellement fréquentes.

A l'adolescence, Pauline, comme beaucoup de jeunes, a été tiraillée entre sa scolarité et ses relations aux autres. C'est une période qui a été complexe pour mon mari car il devait soutenir la relation entre son ex-femme et leur fille, en co-éducateur à distance. Cela a sans doute généré une certaine culpabilité à ne pas savoir vraiment quoi faire face à son mal-être et comment être un papa tous les jours aussi dans ces moments là. Cette fois, c'est moi qui suis intervenue en soutien à son rôle de père, en l'encourageant dans ce qu'il entreprenait sans chercher à être un papa parfait... Actuellement, Pauline est en démarche d'orientation professionnelle, et en accord avec ses parents, je suis devenue une sorte de confidente neutre qui lui permet de trouver conseil d'une autre façon que l'appui de ses parents, avec un regard extérieur et moins d'enjeux affectifs. Ca semble l'aider dans sa recherche d'autonomie pour opérer ses propres choix de jeune adulte.

Si je pouvais conseiller les autres beaux parents, je leur parlerais de «patience» pour entretenir une relation de complicité avec leurs beaux-enfants. Faites au mieux pour les accueillir comme vos propres enfants même si les liens affectifs sont plus longs à s'établir, parlez d'éducation avec votre conjoint et l'autre parent pour qu'il n'y ait pas de malentendu sur vos intentions ou sur vos appréhensions. Demandez-vous quelle place donner à l'enfant dans le nouveau couple que forme l'un de leurs parents avec une autre personne... pour faire partie intégrante de la même famille ; une famille un peu plus large que les autres.



L'avis d'un professionnel

Par les médiatrices familiales de la plateforme départementale « Médiation Enfance Famille »

« Beau-parent » : une place complexe dans une famille recomposée

Le statut de beau-parent n'est pas aujourd'hui reconnu par la Loi. L'autorité parentale* concerne les deux parents exclusivement. Pourtant, dans les faits, les beaux-parents sont présents et soutiennent le plus souvent le parent dans la prise en charge de l'enfant. Et ce n'est pas sans causer de « chamboulements », et parfois des conflits entre adultes et entre enfants...

Effectivement, une certaine confusion peut s'installer entre place et rôle à jouer pour le beau-parent auprès de l'enfant du conjoint. Cela peut générer des tensions entre ex-conjoints, entre l'enfant et le beau-parent, entre les deux les fratries, mais aussi dans le couple.

Comment s'impliquer auprès de sa belle-fille ou son beau-fils sans donner le sentiment de remplacer l'autre parent ? Suis-je légitime pour aller le chercher à l'école, l'accompagner chez le médecin, alors que l'autre parent est disponible ? Comment peut-il me nommer ? L'enfant osera-t-il évoquer avec son autre parent qu'il passe de bons moments avec moi ? Comment l'autre parent percevra-t-il mon rôle et ma relation avec son enfant ?

Une recomposition familiale peut éveiller parfois des doutes, des inquiétudes, de la frustration, des rancœurs ... pour les enfants, les parents, les beaux-parents. Cela peut ouvrir des rivalités, des susceptibilités, des heurts... et mener parfois à des ruptures de liens familiaux.

* Cliquez sur les photos des brochures (colonne à droite) pour télécharger les documents.

A votre service !

La médiation familiale, un espace pour retisser les fils du dialogue

Si la médiation familiale est connue pour aider à la résolution des conflits, elle s'inscrit aussi dans une démarche de prévention. Avec l'aide d'un tiers bienveillant et impartial (le médiateur familial), elle offre aux familles un espace neutre et confidentiel pour définir ensemble la place que chacun souhaite donner et le rôle qu'il peut prendre auprès de l'enfant, réfléchir à l'organisation des rythmes de vie avec l'un et l'autre parent, mettre en mots leurs doutes, leurs inquiétudes... Et construire une coparentalité élargie.

La médiation familiale est une démarche volontaire. Elle se déroule en plusieurs étapes : l'entretien d'information, gratuit, au cours duquel sont exposées les demandes de chacun et où le médiateur familial présente ce qu'est la médiation familiale ; puis, les entretiens de médiation familiale, d'une durée d'une heure trente environ. Leur nombre varie selon la situation et permet de s'entendre sur divers points concernant l'exercice de l'autorité parentale, de reconnaître les besoins de l'autre, et de rétablir la communication. Une convention parentale peut être rédigée et présentée au Magistrat pour être homologuée.

Pour faciliter l'accès de tous à ce service, le coût des entretiens de médiation réalisés par la plateforme départementale « Médiation Enfance Famille » est établi selon un barème fixé par la Caisse nationale des allocations familiales en fonction des revenus des personnes.

La rubrique Famille du site internet Service-public.fr

Le site internet Service-public.fr vous donne accès de façon très simple aux informations sur le droit lié à la famille, et en particulier sur l'autorité parentale et la séparation des parents.

« Discuter de la place et du rôle de chacun dans ces nouvelles compositions familiales n'est pas chose facile. Les acteurs ont parfois du mal à prendre de la distance. Trouver un espace pour en parler sereinement peut simplifier les échanges d'idées et de perception. »



« Au début je n'avais pas totalement confiance... Au fil des entretiens j'ai compris que le médiateur familial n'était là ni pour moi ni pour mon ex-compagne mais pour l'un et l'autre dans l'intérêt de notre enfant. Il ne nous a jamais jugé, ne nous disait pas ce qu'il fallait faire et c'est peut-être pour cela que nous avons pu nous dire tant de choses et apprendre à nous reparler sans haine. »

Contact :

« Médiation Enfance Famille »

Les médiateurs familiaux peuvent vous recevoir **sur rendez-vous** à Perpignan mais également sur différents secteurs du département : Agly, Cerdagne, Vallespir...

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
et le samedi de 8h à 12h,**

**43, rue Paul Rubens, à Perpignan
Accès bus CTPM n°2 – Arrêt Rubens**

04 68 50 84 99

mediation-familiale@orange.fr

www.mediation-enfance-famille.fr



Un grand événement sur la prévention des risques domestiques...

APPEL A CREATIONS

Sur l'idée du Relais assistants maternels de Corneilla del Vercol, le Réseau des Relais assistants maternels (Ram) et le Réaap 66 programment pour fin 2017 un grand événement destiné aux parents et aux professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la famille, sur le thème de la prévention des risques domestiques.

L'ambition du projet est de sensibiliser les adultes et les jeunes (enfants, grands frères et soeurs) pour contribuer à réduire le nombre d'accidents de la vie courante, dont plus d'un million d'enfants sont victimes chaque année en France, et plus particulièrement les plus jeunes.

Autour de l'exposition d'une maison au mobilier redimensionné - pour placer l'adulte dans la posture d'un enfant de 2 à 3 ans - divers ateliers seront proposés pour informer, sensibiliser et rendre enfants et adultes acteurs de la prévention de ces risques (chutes, intoxication alimentaire, aux médicaments, au monoxyde de carbone, incendies, brûlures, électrocutions, suffocations, noyades...), dans un cadre chaleureux et ludique.

Un appel à créations est ouvert jusqu'au 20 mai 2017 !

Ce projet s'inscrit dans une démarche participative. **Nous invitons donc toutes les structures qui le souhaitent à s'y associer** (écoles, accueils de loisirs, Ram, crèches, associations, communes...) et à se faire connaître auprès de la coordonnatrice du Réaap66. Pour cela, il vous est proposé de participer **en amont, pendant et/ou après cette manifestation** pour sensibiliser les parents et les enfants sur ces dangers, et pourquoi pas créer des outils (affiche, jeu, exposition...) et les exposer lors de la manifestation.

Transmettez un mail (alice.peze@caf.fr) mentionnant en quelques lignes votre intention (organisateur, public ciblé, période de réalisation, forme de l'action...).

Vous cherchez des outils pour animer une séance sur la prévention des risques domestiques ?

Consultez « La Boîte à outils », dans la lettre N°4 du Réaap 66 « Du côté des pros » disponible sur le site de la Caf des PO destiné aux partenaires : www.partenaires-caf66.fr

Quoi de neuf côté famille ?

Le livret des parents Saison 2 : «l'adolescence»



Publié un an après le livret des parents « Première naissance » (saison 1), le « livret des parents saison 2 » aborde différentes questions autour de l'adolescence et ce qu'elle implique pour les parents : devenir parent d'adolescent.e, rester parent tout en accompagnant l'autonomie, être vigilant.e et oser se faire aider. Ce livret a été écrit par le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, avec le concours d'expert.e.s et de réseaux associatifs nationaux, en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales et la Caisse centrale de mutualité sociale agricole.

↓ Télécharger le livret en cliquant sur la brochure ci-dessus ou sur le site d'information <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr>

Le guide pratique « Famille tout-écran »



Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi) vient de publier un guide pour conseiller les parents d'enfants «connectés». Il présente des conseils de professionnels, des sites simples à utiliser avec vos enfants pour les aider à comprendre l'actualité et à prendre du recul par rapport aux écrans et à l'information qui leur parvient, des idées pour dialoguer avec lui... **Une mine de conseils !**

↓ Télécharger le guide en cliquant sur la brochure ci-dessus et plus d'informations sur le site <http://www.clemi.fr/fr/guide-famille/>



Coordonnatrice du Réaap 66
Alice Pézé - 04 68 08 17 50
alice.peze@caf.fr